



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

taux

Question écrite n° 67049

Texte de la question

M. Jacques Le Nay appelle l'attention de M. le ministre délégué au budget et à la réforme de l'État sur les conditions d'application du taux réduit de la taxe sur la valeur ajoutée sur les travaux d'entretien et d'amélioration de l'habitat. La directive communautaire n° 1999-85/CE du 22 octobre 1999 a autorisé les États membres à appliquer ce taux réduit de TVA jusqu'au 31 décembre 2005. Compte tenu des enjeux générés par cette mesure en matière d'emplois et au plan économique, il lui demande de lui faire connaître l'état d'avancement des négociations et si l'application de ce taux réduit peut être adoptée à titre définitif.

Texte de la réponse

La directive communautaire n° 1999/85/CE du 22 octobre 1999 a autorisé les États membres à appliquer, à titre expérimental, pour une durée de trois ans, un taux réduit de taxe sur la valeur ajoutée (TVA) à certains services à forte intensité de main-d'oeuvre. Cette expérience, qui permet à la France d'appliquer le taux réduit de la TVA notamment aux travaux portant sur les logements achevés depuis plus de deux ans expirait, en principe, le 31 décembre 2002. Elle a été prorogée une première fois jusqu'au 31 décembre 2003 et a de nouveau été reconduite, à champ constant, jusqu'au 31 décembre 2005. Les effets bénéfiques de cette expérience ont été établis. Dans le cadre des négociations relatives à la proposition de directive de la Commission du 23 juillet 2003 sur le champ d'application des taux réduits, l'une des priorités du Gouvernement est donc d'obtenir la pérennisation des dispositions relatives aux services à forte intensité de main-d'oeuvre, dont les travaux de rénovation et de réparation dans les logements et les services d'aide à la personne. Le Gouvernement est fortement mobilisé sur le sujet, qui nécessite l'unanimité des vingt-cinq États membres de l'Union européenne, et informera la représentation nationale de l'avancement des négociations au cours de l'année.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Le Nay](#)

Circonscription : Morbihan (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 67049

Rubrique : Tva

Ministère interrogé : budget et réforme de l'Etat

Ministère attributaire : budget et réforme de l'Etat

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 juin 2005, page 6053

Réponse publiée le : 12 juillet 2005, page 6848